

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A la veille de l'examen par l'Assemblée nationale de la loi d'orientation des mobilités, l'ANEM demande à Elisabeth BORNE la prise en compte de la spécificité montagne

Annie GENEVARD, députée du Doubs, présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, et Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie, vice-présidente, à la tête d'une délégation du bureau de l'Association nationale des élus de la montagne ont demandé à Elisabeth BORNE, ministre en charge des transports, de prendre en compte la spécificité de la montagne et souligné la nécessité de l'intégrer dans la loi d'orientation des mobilités dont l'examen commence à l'Assemblée nationale



Après une présentation générale de la loi par Elisabeth BORNE, Annie GENEVARD a rappelé la réalité physique et les handicaps naturels reconnus dans la loi montagne en 1985 ainsi qu'en 2016, et évoqué l'importance des mobilités pour l'accessibilité des massifs, la proximité des services publics, qu'il s'agisse de l'école ou de l'accès aux soins, ainsi le rôle du Conseil national de la montagne et des comités de massif. C'est pourquoi, outre les amendements déjà adoptés par le Sénat, d'autres amendements seront défendus par les députés de la montagne.

Frédérique LARDET a pointé les conséquences induites par l'absence de fluidité des transports en Haute-Savoie (liée aux flux touristiques et des travailleurs transfrontaliers), tandis que la présidente Annie GENEVARD a souligné que la problématique du transport des travailleurs transfrontaliers se situe principalement en montagne (4 massifs sur 5), les infrastructures de la montagne n'étant toujours pas achevées, et que le plan d'amélioration d'un milliard € annoncé doit y pourvoir.

En réponse à Pascale BOYER, députée des Hautes-Alpes, la ministre s'est déclarée favorable à la réouverture du dossier des trains de nuit et elle a approuvé Martine BERTHET, sénatrice de la Savoie, qui demande une reconnaissance sans réserve des transports guidés par câble.

Concernant l'achèvement de la branche Est de la LGV, Annie GENEVARD a relayé le message de la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté pour qui il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais d'un complément, alors que Frédérique LARDET a souhaité qu'un phasage des travaux du projet Lyon-Turin et une date limite des études soient arrêtés, conformément aux vœux de ses collègues et de la population alpine.

Par ailleurs, la présidente a insisté sur l'urgence de publier le décret pneus-neige.

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis près de 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.